

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI: AFR 31/001/2008

ÉFAI

1^{er} avril 2008

Femmes victimes de violences sexuelles : Amnesty International remet 70 000 pétitions à l'ambassadeur de Côte d'Ivoire à Paris

Une délégation d'Amnesty International a rencontré hier, à Paris, l'ambassadeur de Côte d'Ivoire en France, Son Excellence Monsieur Pierre-Aimé Kipré. Amnesty International lui a remis 70 000 pétitions demandant que les autorités ivoiriennes prennent, avec l'appui de la communauté internationale, des mesures concrètes afin que soient respectés et protégés les droits des milliers de femmes qui ont été victimes de violences sexuelles commises par toutes les parties lors du conflit armé qui a touché le pays après l'insurrection armée de septembre 2002. Ces dizaines de milliers de pétitions ont été recueillies dans le cadre de la mobilisation des militants et sympathisants de la section française d'Amnesty International, à la suite de la publication en mars 2007 du rapport : « Côte d'Ivoire. Les femmes et les jeunes filles, victimes oubliées du conflit ».

Amnesty International a réitéré ses principales recommandations qui portent sur la mise en place de programmes nationaux d'aide aux victimes de violences sexuelles et notamment un accès gratuit aux soins pour les femmes ayant subi des violences sexuelles et sur la lutte contre l'impunité dont jouissent les auteurs de ces actes.

M. l'ambassadeur a reconnu la gravité des violences sexuelles subies par les femmes en Côte d'Ivoire et a qualifié ce problème de « tragique ». Il a également souligné la volonté du gouvernement ivoirien de mettre en place des solutions adéquates qui devraient être mises en œuvre par trois ministères :

- Le Ministère des solidarités et victimes de guerre, qui se verrait confier l'accompagnement sanitaire et psychologique, en particulier des populations déplacées ;
- Le Ministère de la Réconciliation, qui aurait pour charge de prévenir toutes nouvelles formes de conflits ainsi que les violences sexuelles ;
- Le Ministère de la Santé, qui devrait mettre en œuvre un plan d'action encore à l'étude d'un montant de 58 milliards de francs CFA, destiné à renforcer les structures médicales en personnel.

M. Kipré s'est engagé, par ailleurs, à transmettre aux autorités ivoiriennes les 70 000 pétitions ainsi que les recommandations portées à sa connaissance lors de cette rencontre.

En ce qui concerne l'amnistie décrétée en avril 2007 par le chef de l'État ivoirien, Laurent Gbagbo, M. Kipré a réaffirmé la position des autorités ivoiriennes quant à la non applicabilité de cette amnistie aux auteurs des violences sexuelles commises en Côte d'Ivoire dans le cadre de ce conflit.

Amnesty International se félicite des engagements pris par l'ambassadeur de Côte d'Ivoire en France et attend que ces promesses soient traduites dans les faits afin de répondre au plus vite aux besoins spécifiques des femmes ayant subi des violences sexuelles.

L'organisation demeure mobilisée, à l'image des 70 000 militants ayant signé cette pétition, et suivra de près la situation des femmes victimes de violences sexuelles en Côte d'Ivoire afin que leur sort tragique, si longtemps oublié, soit enfin pris en compte.